LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

SIXIEME ANNÉE — N° 326. VENDREDI 23 NOVEMBRE 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

CANTON DE LA BASSÉE

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Candidat du Parti Ouvrier français :

ISAIE CAILLET

Receveur en retraite
des Contributions Indirectes

Encore les Colonies

Les articles consacrés à la maladie coloniale aiguë dont nous sommes affligés en France, depuis une trentaine d'années, m'ont valu quelques lettres de correspondants qui me demandent si je n'exagère pas notre mégalomanie, afin de forcer l'attention publique sur les abus coloniaux et les gaspillages onéreux de nos finances.

Voici ma réponse : je la trouve dans le rapport sur le budget du ministère des colonies, rédigé par M. Le Myre de Vilers, celui-ci ne saurait être taxé de préventions contre le développement de notre empire colonial. C'est un ancien gouverneur de la Cochinchine. Il a continué pour sa part dans une mesure assez large à engager le Parlement dans les dépenses coloniales et les acquisitions de territoire qui nous coûtent si cher.

Or, voici les aveux que je relève dans son rapport, et j'en retiens seulement quelques-uns entre cent autres, tous très instructifs.

D'abord, en ce qui touche la mission civilisatrice que la France accomplirait à l'intérieur de l'Afrique, M. Le Myre de Vilers dit que la corvée imposée aux indigènes « a presque dépeuplé l'hinterland de la côte occidentale d'Afrique et elle amènera le même résultat partout où elle sera maintenue ». La corvée ajoute-t-il, est pire que l'esclavage. Tout au moins le propriétaire de chair humaine ménage sa marchandise, tandis que l'entrepreneur et le fonctionnaire, soit par passion de lucre, soit par excès de zèle, exploitent le corvéable jusqu'à la limite de ses forces. »

Voyons maintenant comment le gouvernement français organise les relations commerciales de la France avec nos colonies. En matière de commerce colonial, comme en matière de commerce continental, la question des frais de transports est une question capitale. Or, voici les avantages dont jouissent les produits étrangers à destination de l'Extrême-Orient.

« Le fret de Marseille en Chine ou au Japon par une compagnie des Messageries maritimes est de 25 francs la tonne.

« Le fret moyen de Hamburg pour les mêmes destinations est de 15 francs pour la même unité, soit une différence de 10 à 12 francs par tonne pour une marchandise d'une valeur moyenne de 100 francs par tonne.

« La surcharge de fret représente donc près de moitié de la valeur totale de la marchandise et la Compagnie française est subventionnée par l'Etat.

« Voici maintenant un petit tableau comparatif des frais d'administration ordinaire des colonies en France et en Angleterre.

« En Angleterre, le *Colonial office*, c'est-à-dire le ministère des colonies, a 300 employés, en France, notre office colonial en comptait *[illegible]*. Il a une moyenne de *[illegible]* environ *[illegible]* journaliers, parce qu'ils sont renouvelés selon les besoins du service. Le rapporteur ajoute que « les possessions britanniques ne sont pas moins bien administrées que les nôtres. »

Veut-on se faire une idée de la proportion des dépenses par rapport à la population et au commerce ? Prenons une colonie de création déjà ancienne, pour qu'on ne puisse opposer pas la période fiévreuse de l'organisation qui au début laisse toujours, forcément des déficits. Celle-ci, pour Tahiti :

La population de Tahiti comprend 17.000 habitants dont 600 français et 600 étrangers d'origine européenne.

Les dépenses militaires à la charge de la métropole s'élèvent à 1.060.000 francs. En plus de ces dépenses, la France subventionne le budget local de Tahiti pour une somme de 300.000 francs, soit une dépense totale de 1.300.000 francs, en chiffres ronds.

Or sait-on ce que la France — et non seulement la métropole, mais le commerce des colonies françaises — exporte à Tahiti ? En 1899, la France et les colonies ont exporté à Tahiti 329.000 francs de marchandises d'origine française ou des colonies françaises. Soit une dépense totale de 1.300.000 francs pour assurer une exportation de 300.000.

Je le demande à tout homme de bon sens : n'est-il pas clair qu'on enfermerait dans une maison de fous le chef de famille qui prétendrait s'enrichir en tentant des entreprises pareilles à celle de Tahiti ? N'est-il pas clair que nous réaliserions une économie de un million par an en renonçant à cette colonie et en abandonnant aux commerçants qui trafiquent avec elle le bénéfice qu'ils peuvent réaliser sur les 300.000 fr. de marchandises emportées là-bas ?

Mais j'entends d'ici les protestations indignées des mégalomanes coloniaux : abandonner le patrimoine colonial de la France. Rien qu'un sans-patrie est capable de proposer un tel forfait. Coût plus d'un million par an sans compter les frais éventuels de dépenses militaires qu'en cas de conflagration nous coûterait Tahiti.

Et les trois quarts de nos colonies représentent pour nous des avantages de même nature. Je n'ai donc pas exagéré, en traitant de folie coloniale la mégalomanie de ceux qui encouragent de gaieté de cœur une série d'entreprises et d'aventures pareilles où coulent l'or et le sang de la France inutilement gaspillés, sans aucun espoir de profit futur.

Gustave ROUANET,
Député de la Seine.

PROFITS CAPITALISTES

L'hiver, déjà, fait sentir ses rigueurs.

Les pauvres grelottent.

Ils n'ont pas de feu.

Pourquoi ?

Parce que leurs maigres salaires ne leur permettent pas de s'approvisionner de charbon, tant le prix de ce combustible est élevé, même dans les contrées les plus fécondes en houillères.

Pendant que les pauvres gèlent, les riches affichent cyniquement leurs profits et ils en lisent avec délices l'énoncé, devant des cheminées où se consume, en chantant joyeusement l'incombustible matière !

Lisons par-dessus leur épaule :

Mines de Béthune (Bully-Grenay). — L'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 15 octobre dernier, a fixé le dividende de l'exercice 1899-1900 à 100 fr. par action.

Mines de Bruay. — Le dividende de l'exercice 1899-1900 a été fixé à [illegible] fr. par action à la assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 24 octobre dernier, à Douai.

Le dividende de l'exercice 1898-1899 ne s'était élevé qu'à 1,250 francs.

Mines de Liévin. — Les actionnaires se sont réunis, le 25 octobre dernier, en assemblée générale ordinaire. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1899-1900 et fixé le dividende y afférent, à [illegible] francs contre 45 francs par dixième, pour l'exercice précédent.

Mines de Vicoigne et Nœux. — L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 26 octobre dernier, a fixé le dividende de l'exercice 1899-1900, à 1,000 fr. par action, contre 900 fr. pour l'exercice précédent.

Arrêtons-nous là. C'est assez de quatre preuves. Virgile n'en demandait qu'une.

Sur qui sont réalisés ces profits publiquement avoués ? Sur les consommateurs, sur les petits — contre les pauvres.

Le charbon est presque aussi nécessaire que le pain. On peut taxer le pain, pourquoi n'autoriserait-on pas la taxe du charbon ?

Ce serait, au moins, un pis aller jusqu'au jour de la reprise, par la nation, des mines que l'Etat a stupidement concédées.

Nous demandons la taxe officielle du charbon, — pour que les pauvres ne grelottent plus et que les riches ne puissent pas mettre la bise en exploitation, après y avoir mis les salariés.

G. SIAUVE-EVAUSY.

AU PAYS NOIR

QUELQUES SOUVENIRS

Il est peut-être intéressant de compléter par quelques souvenirs le récent article que je consacrais à l'*Œuvre du Syndicat des Mineurs*.

J'ai dit les origines et les luttes de ce syndicat maintenant revivifié et consolidé, j'ai dit surtout la dure tâche de réorganisation après la défaite de 1891.

Mais le syndicat des mineurs n'a pas limité son action aux réformes corporatives immédiates : augmentation de salaires, création de primes ou réduction des heures de travail.

Avant même qu'il fît des représentants à la Chambre, il a agi vigoureusement auprès des pouvoirs publics, et fait voter des lois qui sont l'œuvre exclusive de son organisation. Est-il besoin de dire que depuis que deux députés représentent directement au Parlement les syndicats de mineurs français, toutes les propositions de lois tendant à réformer dans les congrès nationaux ont été présentées par eux à la tribune.

Dès lors, le Syndicat obtint de la Chambre des députés la nomination d'une commission chargée d'examiner les conditions du travail dans les mines.

Les ouvriers désignèrent pour les représenter devant cette commission parlementaire Lamendin pour le Pas-de-Calais, Rondet pour la Loire, Calvignac pour Carmaux, et moi pour le Nord.

Nous fûmes entendus par les commissaires, et voici dans quel sens fut établi le projet que nous fûmes chargés de remettre aux députés qu'on nous avait délégués :

1° Réorganisation des caisses de secours, loi mise en vigueur depuis le 1er janvier 1898 ;

2° Caisse de retraites avec livret individuel de façon à ne plus permettre aux Compagnies de retenir dans leurs caisses les versements déjà faits par des ouvriers qui, de plus en plus, partent volontairement la même loi mise en vigueur le 1er janvier 1898.

3° Loi sur les inspecteurs ouvriers, dits *[illegible]*, élus par leurs camarades de travail (Mise en vigueur le 8 juillet 1899).

Cette loi est une des plus belles victoires ouvrières de cette époque, elle a permis à presque tous nos militants du syndicat, congédiés pour leurs opinions de revenir comme représentants officiels de leurs frères de travail dans la mine, d'où la vengeance patronale les avait chassés.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ces réformes ont été proposées il y a 12 ans, et que depuis, nous avons pu en voir les légers inconvénients sans en oublier cependant les grands et appréciables avantages.

Depuis, ai-je besoin de le rappeler, nos divers congrès nationaux m'ont chargé de présenter de concert avec mon ami Lamendin de nombreux projets de loi sur la suppression des frais de saisie-arrêt des salaires, votée par la Chambre sur mon initiative, le 19 avril 1898 (en suspens devant le Sénat).

La proposition de loi sur les Prud'hommes-mineurs, celle sur la journée de huit heures dans les mines que je n'ai pu malheureusement pas encore faire aboutir mais que je crois rapidement réalisables ; — le projet de caisses de retraites accordant une pension de 2 francs par jour après 25 ans de services et sans conditions d'âge, que j'ai présenté et sur lequel je me propose d'attirer périodiquement l'attention de la Chambre jusqu'à ce qu'elle ait statué sur cette importante réforme ; — la proposition sur l'indépendance des délégués mineurs avec appointements mensuels, — et enfin, surtout, celle concernant le minimum de salaires qui ne peut résulter que de dispositions législatives, et qui fait l'objet d'un projet de conférence internationale que je prépare en ce moment pour le soumettre à la Chambre.

Je ne voudrais pas laisser croire, comme les quêteurs d'applaudissements, que ces réformes sont toutes à la veille de se réaliser, mais je prétends encore que par la puissante organisation syndicale, par le travail acharné dans les congrès et dans les réunions corporatives, les ouvriers mineurs peuvent voir avant peu mises en vigueur la plupart de ces revendications fondamentales, qu'aucune corporation ne peut espérer voir appliquer aussi vite.

BASLY,
député du Pas-de-Calais

Tribune Laïque

LE CLÉRICALISME DANS NOS ÉCOLES

Aux processions

Est-ce à dire que tous nos inspecteurs sont des réactionnaires, des cléricaux ? En aucune façon. Bien au contraire, je tiens le plus grand nombre d'entre eux en une sincère estime. Ils attendent des ordres précis, mais le Préfet ne bouge pas — au contraire.

Alors, ils se sentent découverts. Ah ! la couverture, le parapluie, comme nous disions hier évidemment dans une administration à laquelle j'ai appartenu !

Soit, ils ne demanderaient qu'à marcher et ils doivent être les premiers à déplorer qu'une circulaire aussi nette que celle de M. Waldeck-Rousseau à ses Préfets, ne soit pas suffisante pour faire sortir de sa *prudente réserve* le satrape inerte que le gouvernement héberge à Lille, place de la République.

Ses chefs de division, franchement réactionnaires, trahissent ouvertement nos amis et préviennent nos adversaires de toutes les démarches faites à la préfecture, quand ils ne couvrent pas leurs actes administratifs, qu'ils cachent à M. le Préfet lui-même. C'est un interessantes et indéniables exemples, que le me ferai un devoir de dévoiler au moment *[illegible]*.

Mais, ce que nos inspecteurs peuvent faire et ils seraient inexcusables de ne pas le faire, c'est d'obtenir le respect de la loi et des circulaires ministérielles ; c'est surtout arrêter immédiatement les excès de zèle clérical de nos maîtres.

Que d'exemples j'ai cités déjà !

Je recevais ce matin une lettre de Wahagnies, je tais la partie de l'adjoint et le gouvernement de bons républicains exaspérés de voir partout les fonctionnaires de l'Etat aux genoux de l'Eglise.

M. Lebecque, m'écrit-on, est un militant : non seulement il va à la messe les dimanches et fêtes pour surveiller les élèves, mais, aux processions, il est le plus fervent ornement du cortège à côté de son fameux curé.

Que diable un instituteur laïque peut-il bien faire à une pareille procession.

Nous demandons l'abrogation de la loi Falloux ; nous demandons l'article 7 de la loi ; nous demandons pour l'Etat le monopole de l'enseignement, et voilà que dans des communes comme Wahagnies, c'est M. Lebecque qui prend la place, dans la mascarade religieuse, que devrait tenir un ignorantin !

Mon correspondant ajoute que, naturellement, glissant sur la pente fatale, l'instituteur est avec l'opposition et joint sa propagande personnelle à celle des adversaires des sincères républicains.

On n'ignore rien de tout cela à la préfecture car, déjà, des démarches pressantes ont été faites pour faire cesser cet état de choses.

Il me semble inutile d'ajouter qu'à l'école des filles, on suit les errements de l'école des garçons.

Qu'un Laurenceau se rende grotesque et se couvre de ridicule aux yeux de la France entière en défendant aux instituteurs de faire de la politique, ce devrait être un accident. Il ne faudrait pas cependant qu'on en arrive, après leur avoir défendu de faire de la *politique républicaine* à n'avoir que des sourires pour ceux qui font de la *politique réactionnaire*.

Serrons de plus près la question. La seule objection que l'on me fasse, c'est que la concurrence cléricale oblige nos instituteurs *à faire des concessions* à l'esprit clérical.

Quelle erreur, quelle faiblesse et quelle folie !

Les concessions au curé ne vous donnent pas un élève en plus ; elles ne vous font pas perdre un élève en moins.

Si, il y a vingt ans, on a pu avoir de ces illusions dangereuses dans les divisions, elles doivent être tombées aujourd'hui à la lumière des statistiques.

Le curé enlève tout, tout ce qu'il peut. Il se moque bien des salamalecs du magister ! Est-ce que un instituteur, quelqu'humble et plat qu'il puisse se faire, atteindra jamais à l'humilité et à la platitude d'un frère des écoles chrétiennes ? Et puis les ignorantins sont de la maison ; je sais dans quel mépris profond et non dissimulé le prêtre tient le damidien, mais quand même il est de la maison, des communs, comme les valets décoiffent sont du château.

Assez d'hypocrisie : que l'enseignement laïque soit véritablement laïque, comme le veut la loi, et que les parents qui veulent des calotins pour élever leurs enfants les envoient chez les frères, et qu'ils les paient.

La comédie du maître d'école, chantre d'église, porte-flambeau de processions, suisse surveillant aux offices, pion du catéchisme, a assez duré, ce me semble.

L'expérience a été menée assez loin par tous les bruyants inspecteurs, elle a suffisamment tourné à notre confusion !

DEWERCKER.

La Grève et l'arbitrage obligatoires

« Le *Vorwaerts* publie les lignes suivantes sur le projet Millerand :

« La presse bourgeoise critique vivement la tendance du projet. La *[illegible]* Times, entre autres, objecte qu'il n'y est tenu aucun compte du droit de la propriété. Nous répondrons à cela que le projet repose sur une base tout à fait démocratique. Il est adapté à la pratique des pratiques parlementaires.

« Conséquence, dans le Parlement aussi, il n'est tenu aucun compte de la volonté de la minorité. Au surplus, dans les cas où cela paraîtrait à la Chambre, nous répondrons naturellement sabir la même loi, et continuer le travail, lorsque la majorité se sera prononcée. Le principe du projet est essentiellement révolutionnaire, en ce sens qu'il favorise le travailleur dans la question de la production et de lui donner son mot dit dans la part qui lui revient.

« Le détecteur de ce résultat on cesse, par le fait même, d'être le simple serviteur dans sa propre maison. En conséquence, sans pouvoir les chefs d'entreprises résistent à cette tendance. Nos chefs d'industrie demandent, en particulier, fréquemment certainement à la pensée de voir une loi qui introduire la grève obligatoire et en même temps la protection légale de la grève contre les ouvriers qui voudraient travailler.

« Nous avons déjà dit, en Allemagne, soutenir une lutte long et acharné pour obtenir pour ceux des travailleurs le droit à la grève, pour l'obtenir du moins, en principe, car dans la pratique, c'est un droit bien souvent illusoire.

« Nous devons, tant que nous n'aurons pas sous les yeux le texte exact et complet de la loi et son exposé des motifs officiel, nous abstenir de toute critique portant sur les divers articles contre lesquels, au premier abord, nous tendrions à faire certaines réserves.

« Mais, même en laissant de côté l'action que cette loi peut exercer sur les organisations ouvrières, nous pouvons concevoir comme acquis ce point que le projet Millerand accorde en principe aux travailleurs le droit de grève, l'obligation de grève et la protection de la grève.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CONSEIL DE CABINET

Paris 21 Novembre. — Les ministres, à raison de l'absence du président de la République, se sont réunis ce matin à dix heures en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur.

La séance a été consacrée à l'examen des affaires courantes.

Le ministre des travaux publics a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant au prolongement du chemin de fer sud-oranais jusqu'à Figuig.

Le prochain conseil aura lieu samedi à l'Elysée.

Le Président Kruger

ATTENDU A MARSEILLE

L'arrivée du « Gelderland » retardée

Marseille, 21 novembre. — Dès ce matin mercredi, tout est prêt pour l'arrivée du Président Kruger, annoncée pour 9 heures. Tandis que des fleuristes garnissaient les vestibules de l'hôtel avec des plantes vertes et des pots de fleurs, des tapissiers préparaient la Joliette, sur le quai de la Lonjane, le emplacement où aurait lieu, sauf contre-ordre au dernier moment, le débarquement.

L'emplacement est très restreint ; il mesure 15 mètres sur 40 ; la décoration est très simple : une simple barrière en bois, dissimulée sous une étoffe ravée gris rouge ; une douzaine de mâts garnis d'écussons, aux armes de Marseille et de chaque Etat des orifiammes aux couleurs du Transvaal. L'espace sera donc très restreint aux assistants.

A droite de l'enceinte, sur les bords du quai, vont prendre place M. Lerde, les délégués boers, les comités de la presse, les municipalités, les notabilités, etc., à gauche, les membres du Parlement, conseillers généraux, d'arrondissement, face à l'enceinte, les sociétés diverses, très nombreuses ; la partie musicale est assurée par la Société la Lyre maritime.

Les mesures d'ordre seront extrêmement sévères ; un fonctionnaire disait hier soir : « Nous réprimerons rigoureusement toute manifestation imprudente ; nous ne contrôlerons, son intervention serait inutile. »

Depuis hier, la pluie persiste.

La mer, démontée, a coupé court à plus d'une velléité de croisière nocturne dans la rade.

Dans les groupes de journalistes, déjà nombreux dès la première heure, on sentait déjà la nouvelle que M. Chamandi, probablement, doit apporter aux représentants du nom du gouvernement. On parle aussi d'une visite que M. Hanotaux doit faire en son nom personnel. Mais ce ne sont que des bruits.

Le temps épouvantable que nous subissons a pris complète la décision de se porter aux points où doit passer le président Kruger.

Le jour de la rade de la Joliette est sur la Cannebière, les trottoirs sont très bien. L'aspect est normal.

Les vapeurs qui sont dans le Port-Vieux, où passe le gros du cortège, ont, en apparitement, pour la plupart, des personnalités locales.

Sur l'emplacement du débarquement, on place un large tapis rouge, qu'on encadre d'arbustes verts. Des deux côtés, des photographes avec des cinématographes prennent position.

L'attente du « Gelderland »

A 8 heures 1/2, on fait dégager les abords du débarcadère.

Dans le port vieux, les bateaux sont pavoisés ceux de la Joliette n'arborent au pavillon.

A 8 heures 1/2 arrivent les membres de la minorité du Conseil municipal de Marseille, en haut, avec leurs insignes ; on place les premières sociétés toutes avec leurs drapeaux et bannières ; une petite fille, vêtue de bleu avec un écharpe verte apprête son compliment.

Toutes les sociétés se rangent sur le trottoir de la douane. A partir de ce moment, la foule est considérable, mais toujours très calme, sans un cri.

La pluie a tout à fait cessé à neuf heures

FEUILLETON DU 23 NOVEMBRE — 19

GERMINAL

PAR

Emile ZOLA

DEUXIÈME PARTIE

— Ce qui m'étonne, c'est que tu aies laissé aller ton fils avec leur fille.

— Ah, oui ! empêche donc ça !... Leur jardin est contre le nôtre. L'été, Zacharie était toujours avec Philomène derrière les lilas, et ils ne se gênaient guère sur le carin, on ne pouvait tirer de l'eau sans les surprendre.

C'était la commune histoire des promiscuités du coron, les garçons et les filles pourissant ensemble, se jetant à cul, comme ils disaient, sur la tolture basse et en pente du carin, dès la nuit tombée. Toutes les herscheuses faisaient là leur premier enfant, quand elles ne prenaient pas la peine d'aller le faire à Réquillart ou dans les blés. Ça ne tirait pas à conséquence, on se mariait ensuite, les mères seules se fâchaient, lorsque les garçons commençaient trop tôt, car un garçon qui se mariait ne rapportait plus à la famille.

A la place, j'aimerais mieux en finir, reprit la Pierronne sagement. Ton Zacharie l'a déjà emplie deux fois, et ils iront plus loin se coller... De toutes façons, l'argent est fichu.

La Maheude, furieuse, étendit les mains

— Ecoute ça : je les maudis, s'ils se collent... Est-ce que Zacharie ne nous doit pas du respect ? Il nous a coûté, n'est-ce pas ? eh bien ! il faut qu'il nous le rende avant de s'embarrasser d'une femme... Qu'est-ce que nous deviendrions, dis-moi si nos enfants travaillaient tout de suite pour les autres ? Autant crever alors !

Cependant, elle se calma.

— Je parle en général, on verra plus tard... Il est joliment fort, ton café : tu mets ce qu'il faut.

Et, après un quart d'heure d'autres histoires, elle se sauva, criant que la soupe de ses hommes n'était pas faite. Dehors, les enfants retournaient à l'école, quelques femmes se montraient, sur leurs portes, regardaient madame Hennebeau, qui longeait une des façades, en expliquant du doigt le coron à ses invités. Cette visite commençait à remuer le village. L'homme de la coupe à terre s'arrêta un moment de bêcher, deux poules inquiètes s'effarouchèrent dans les jardins.

Comme la Maheude rentrait, elle buta dans la Levaque, qui était sortie pour sauter au passage sur le docteur Vanderhaghen, un médecin de la Compagnie, petit homme pressé, écrasé de besogne, qui donnait ses consultations en courant.

— Monsieur, disait-elle, je ne dors plus j'ai mal partout... Faudrait en causer cependant.

Il les tutoyait toutes, il répondit sans s'arrêter :

— Fiche-moi la paix ! tu bois trop de café.

— Et mon mari, monsieur, dit à son tour la Maheude, vous devriez venir le voir... Il a toujours ses douleurs aux jambes.

— C'est toi qui l'esquintes, fiche-moi la paix !

Les deux femmes restèrent plantées, regardant fuir le dos du docteur.

— Entre donc, reprit la Levaque, quand elle eut échangé avec sa voisine un haussement d'épaules désespéré. Tu sais qu'il y a du nouveau... Et tu prendras bien un peu de café. Il est tout frais.

La Maheude, qui se débattait, fut sans force. Allons ! une goutte tout de même, pour ne pas la désobliger. Et elle entra.

La salle était d'une saleté noire, le carreau et les murs étaient tachés de graisse, le buffet et la table poissés de crasse ; et une puanteur de ménage mal tenu prenait à la gorge. Près du feu, les deux coudes sur la table, le nez enfoncé dans son assiette, Bouteloup, jeune encore pour ses trente-cinq ans, achevait un restant de bouilli, avec sa carrure épaisse de gros garçon placide ; tandis que, debout contre lui, le petit Achille, le premier né de Philomène, qui entrait dans ses trois ans déjà, le regardait de l'air suppliant et muet d'une bête gourmande. Le logeur, très tendre sous une grande barbe brune, lui fourrait de temps à autre un morceau de sa viande au fond de la bouche.

— Attends que je le sucre, disait la Levaque, en mettant la cassonade d'avance dans la cafetière.

Elle, plus vieille que lui de six ans, était affreuse, usée, la gorge sur le ventre et le ventre sur les cuisses, avec un muffle aplati aux poils grisâtres, toujours dépeignée. Il l'avait prise naturellement, sans l'éplucher davantage que sa soupe, où il trouvait des cheveux, et que son lit dont les draps servaient trois mois. Elle entrait dans la pension, le mari aimait à répéter que les bons comptes font les bons amis.

— Alors, c'est pour te dire, continua-t-elle, qu'on a vu hier soir la Pierronne rôder du côté des Bas-de-Soie. Le monsieur que tu sais l'attendait derrière Rasseneur, et ils ont filé ensemble le long du canal... Hein ? c'est du propre, une femme mariée !

— Dame ! dit la Maheude, Pierron avant de l'épouser donnait des lapins au porion, maintenant ça lui coûte moins cher de prêter sa femme.

Bouteloup éclata d'un rire énorme et jeta une mie de pain saucée dans la bouche d'Achille. Les deux femmes achevaient de se soulager sur le compte de la Pierronne, une coquette pas plus belle qu'une autre, mais toujours occupée à se visiter les trous de la peau, à se laver, à se mettre de la pommade. Enfin, ça regardait le mari, s'il aimait ce pain-là. Il y avait des hommes si ambitieux qu'ils auraient torché les chefs, pour les entendre seulement dire merci. Et elles ne furent interrompues que par l'arrivée d'une voisine qui rapportait une miloche de neuf mois. Désirée, la dernière de Philomène : celle-ci, déjeunant au criblage, s'entendait pour qu'on lui amenât là-bas sa petite, et elle la faisait têter, assise un instant dans le charbon.

— La mienne, je ne peux pas la quitter une minute, elle gueule tout de suite, dit la Maheude en regardant Estelle, qui s'était endormie sur ses bras.

Mais elle ne réussit point à éviter la mise en demeure qu'elle lisait depuis un moment dans les yeux de la Levaque.

— Dis donc, il faudrait pourtant songer à en finir.

D'abord, les deux mères, sans avoir besoin d'en causer, étaient tombées d'accord pour ne pas conclure le mariage. Si la mère de Zacharie voulait tourner le plus longtemps possible les quinzaines de son fils, la mère de Philomène s'emportait à l'idée d'abandonner celles de sa fille. Rien ne pressait, la seconde avait même préféré garder le petit, tant qu'il y avait un seul enfant ; mais, depuis que celui-ci, grandissant, mangeait du pain, et qu'un autre était venu, elle se trouvait en perte, elle poussait furieusement au mariage, en femme qui n'entend pas y mettre du sien.

— Zacharie a tiré au sort, continua-t-elle, plus rien n'arrête... Voyons à quand ?

— Remettons ça aux beaux jours, répondit la Maheude gênée, c'est ennuyeux, ces affaires ! Comme ils n'auraient pas pu attendre d'être mariés, pour aller ensemble !... Parole d'honneur, tiens ! j'étranglerais Catherine, si j'apprenais qu'elle ait fait la bêtise.

La Levaque haussa les épaules.

— Laisse donc, elle y passera comme les autres !

Bouteloup, avec la tranquillité d'un homme qui est chez lui, fouilla le buffet, cherchant le pain. Des légumes pour la soupe de Levaque, des pommes de terre et des poireaux, traînaient sur un coin de la table, à moitié pelurés, repris et abandonnés dix fois, au milieu des continuels commérages. La femme venait cependant de s'y remettre, lorsqu'elle les lâcha de nouveau pour se planter devant la fenêtre.

— Qu'est-ce que c'est que ça... Tiens ! c'est madame Hennebeau avec des gens. Les voilà qui entrent chez la Pierronne.

Du coup, toutes deux retombèrent sur la Pierronne. Oh ! ça ne manquait jamais, dès que la Compagnie faisait visiter le coron à des gens, on les conduisait droit chez celle-là, parce que c'était propre. Sans doute qu'on ne leur racontait pas les histoires avec le maître-porion. On peut bien être propre quand on a des amoureux qui gagnent trois mille francs, logés, chauffés, sans compter les cadeaux. Si c'était propre dessus, ce n'était guère propre en dessous. Et, tout le temps que les visiteurs restèrent en face, elles en dégoûtèrent.

— Les voilà qui sortent, dit enfin la Levaque. Ils font le tour... Regarde donc, ma chère, je crois qu'ils vont chez toi.

La Maheude fut prise de peur. Qui sait si Alzire avait donné un coup d'éponge à la table ? Et si soupe, elle aussi, qui n'était pas prête ! Elle balbutia un « au revoir », elle se sauva, filant, rentrant, sans un coup d'œil de côté.

Mais tout reluisait. Alzire, très sérieuse, un torchon devant elle, s'était mise à faire la soupe, en voyant que sa mère ne revenait pas. Elle avait arraché les derniers poireaux du jardin, cueilli de l'oseille, et elle nettoyait précisément les légumes, pendant que, sur le feu, dans un grand chaudron, chauffait l'eau pour le bain des hommes, quand ils allaient rentrer. Henri et Léonore étaient sages par hasard, très occupés à déchirer un vieil almanach. Le père Bonnemort fumait silencieusement sa pipe.

Comme la Maheude soufflait, Mme Hennebeau frappa.

— Vous permettez, n'est-ce pas ? ma brave femme.

Grande, blonde, un peu alourdie dans la maturité superbe de la quarantaine, avec un effort d'affabilité, sans laisser trop paraître la crainte de tacher sa toilette de soie bronze, drapée d'une mante de velours noir.

(A suivre).